



**Le bien-être et la santé et des animaux
en Suisse et dans l'Union
Européenne –
pas si différent que ça.**

Luc Mirabito

Idele - Service bien-être et santé animale

Bien-être animal : Quel défi sociétal ?

Les consommateurs sensibilisés

- ... forte opposition à l'élevage en batterie ...
- Mais mode d'élevage totalement absent des critères d'achat ...
- ... deux sphères ...
- ... consommateur se situe tour à tour
- ... « citoyen du monde »...
- ... « consommateur »...

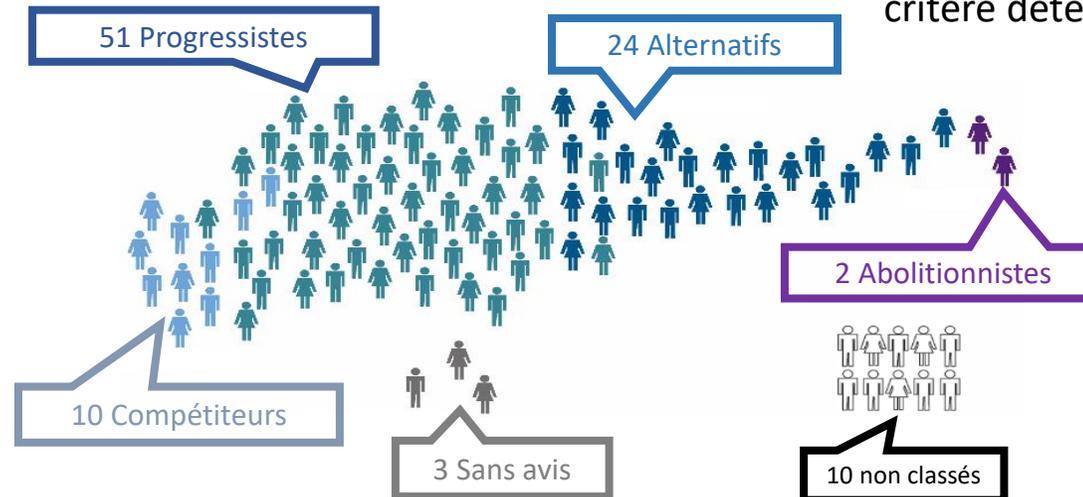
Les consommateurs non sensibilisés

- ... qualité ...
- ... valeur d'usage ...

La mouvance bio :

- ... niveau élevé de conscientisation
- ... mode d'élevage ...
- critère déterminant

Pour 100 citoyens français :



Source Delanoue et al., Accept, 2017

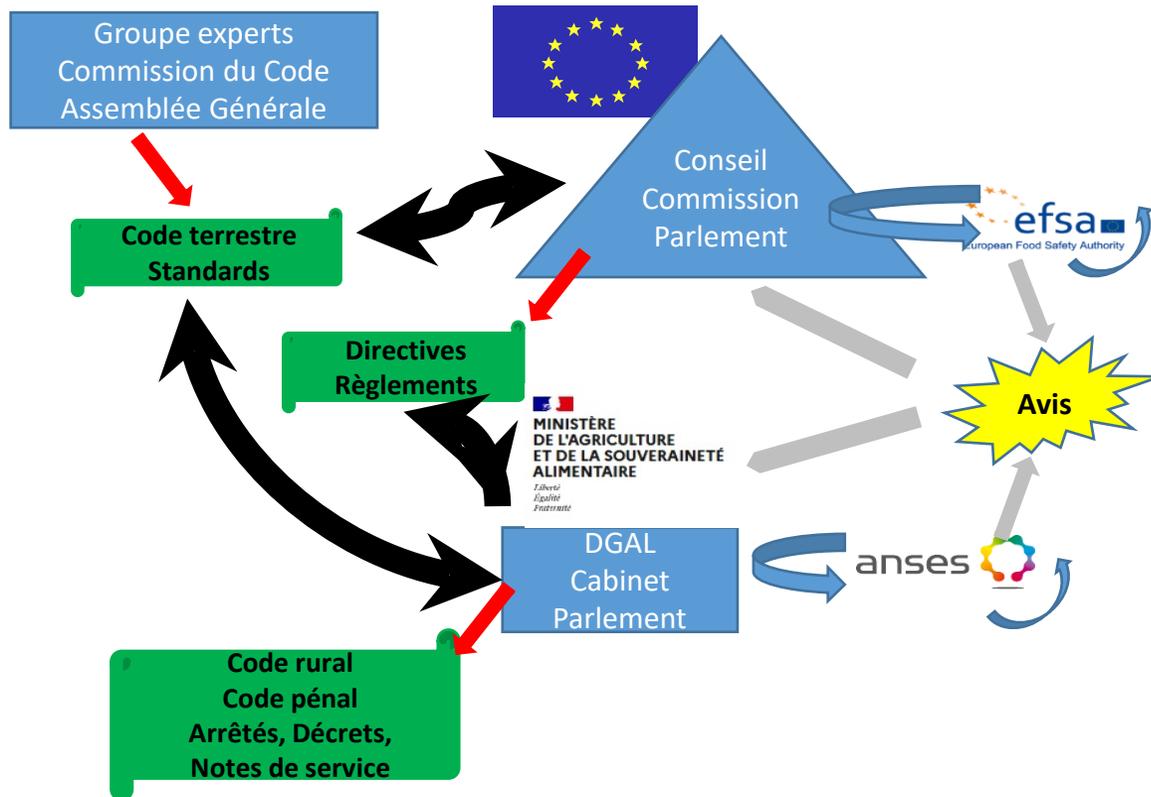
Mirabito et Magdelaine, STA, 2001

GEM et BVA

Bien-être animal : Quel défi scientifique ?

- En France : « *Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. »* (Anses, 2018)
- Le passage de la protection animale (five freedom) au bien-être animal (five domain, Positive welfare)

Bien-être animal dans l'UE : quel contexte réglementaire ?



- 3 niveaux d'élaboration des normes réglementaires et des standards
- Une filière laitière concernée à différents niveaux :
 - Terrestrial code of WOAH chap 7.11
 - Directive 98/58 et Recommandation du Conseil de l'Europe (1988), Directive veau, Règlements transport et abattage
 - Code rural en France

Où va l'UE ?

- Une révision générale de la législation initialement prévue à partir d'Octobre 2023 dans le cadre du « green deal-F2F » incluant :
 - une mise à jour de la Directive générale 98/58
 - une mise à jour des Directives spécifiques prenant notamment en compte les attentes exprimées dans l'ICE « End the cage » et incluant de nouvelles catégories animales
 - une mise à jour du Règlement transport 1/2005 et abattoir 1099/2009 (?)
 - un encadrement de l'étiquetage
- Un impact potentiel sur l'élevage des vaches laitières et des veaux

Révision de la réglementation

Les hypothèses pour l'élevage en général

- Adoption d'une vision moderne du bea
- MON dans les grands/tous élevages incluant analyse de risque et contrôle & ABM (Animal Based Measure) obligatoire/volontaire
- Accès à l'extérieur
- Augmentation des surfaces
- Interdiction coupe des queues/castration/écornage/débequage ou anesthésie/analgésie obligatoire
- Exigences sur la formation des animaliers (formation obligatoire en France pour volailles et porcs et facultative pour les bovins)
- Exigences similaires pour produits importés ou étiquetage
- Exigences réglementaires spécifiques vaches laitières , etc...

Les veaux : vers la fin du logement individuel?

- Le logement collectif est-il bénéfique pour le bien-être du veau ?
 - oui sur les capacités d'apprentissage, les comportements sociaux, la prise alimentaire, ...
 - non par rapport aux risques de troubles respiratoires ou de succion croisée
 - constitution des groupes dans la première semaine et stabilité par la suite
 - limitation de groupes à 7 individus
- Quelle surface disponible par veau ?
 - pour permettre l'expression des comportements de jeu, ~20m² en logement collectif
 - pour permettre des postures naturelles de repos, >1,8 m²
 - 3 m² par veau en logement collectif

Une remise en cause de l'attache des vaches laitières?

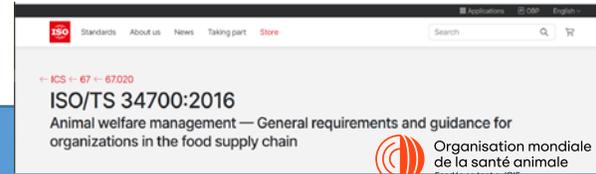
	Mesures sur les animaux : ABM	Mesures de maîtrise
Troubles locomoteurs	« Gait score » & lésions podales réguliers	Dimension et design de la zone de couchage Qualité des sols et des surfaces de couchage Qualité des chemins
Mammites	Mammites cliniques et cellules	Multifactoriel
Restrictions comportementales (mouvements, couchage)		Pas d'attache permanente (accès régulier à une aire d'exercice ou pâture avant l'arrêt définitif) 1 logette par vache Minimum 9 m ² /vache (incluant aire d'exercice) Qualité des sols et des surfaces de couchage Accès à des pâtures
Restrictions comportementales (toiletage, confort)	Note d'état corporel	Pas d'attache Qualité des sols Enrichissement (brosse)
Troubles métaboliques	Note d'état corporel, composition du lait, signes cliniques, BHB, cétone	Mesures préventives (alimentation, conduite, ...)

Une détection des élevages de vaches laitières à risque ?

- Proposition par l'EFSA d'une classification des élevages à risque basée sur 5 caractéristiques :
 - >1 vache par logette
 - <7 m²/vache (incluant aire d'exercice)
 - Logettes mal dimensionnées
 - Mortalité annuelle >8 %
 - < 2 mois pâturage annuel

- Une approche à valider sur le « terrain »

Bien être animal : Quelle réassurance pour le consommateur ?



Interprofession
CNIEL



Industrie



Distribution



ONG

Etiquetage « Welfare friendly » ou « Sustainable » ?

- Pourquoi un étiquetage ?
 - part de marché des produits issus d'élevage « welfare friendly »
 - pas de réglementation européenne sur l'information du consommateur en dehors des œufs et du bio
 - initiatives nationales/privées avec risques de prolifération, divergence, illisibilité
 - partage de la valeur ajoutée
 - import
- Les options envisagées :
 - Encadrement des « allégations bea »
 - Le mode de logement « cage vs non-cage »
 - Volontaire avec niveaux multiples (gouvernance, critères clés & exigences techniques, indicateurs de contrôle, communication)**

Convergences ou divergences UE/Suisse

Contextes très différents

- Une réglementation en devenir (?)
logement collectif des veaux
remise en cause de l'attache
normes de logement

pâturage encouragé
- Des réponses interprofessionnelles
(charte et indicateurs)
- Pas/peu de segmentation/étiquetage
professionnelle et une pression ONG
notamment sur l'étiquetage (AEBEA,
Beter Leven, RSPCA assured, ...)
- Les éthoprogrammes

SST

SRPA « standard » / « map »
- Des réponses gouvernementales et
interprofessionnelles « Tapis vert » avec
des aides financières?
- Un étiquetage qui valorise la marque
« Suisse »?

Un futur « One Welfare » ?

Et la santé ? L'éleveur responsable

La santé de ses animaux et les bonnes pratiques

La bonne utilisation des médicaments

L'identification et la traçabilité

La biosécurité

La surveillance des maladies
et la coopération avec les autorités

Les principaux « nouveaux » axes de travail

- Bio sécurité :
pas d'obligation mais responsabilité/formation des éleveurs en France
Moindre perception du risque par les éleveurs de ruminants
- Utilisation prudente et responsable du médicament vétérinaire:
Liste de médicaments réservés à l'homme
Plan de surveillance de l'utilisation et plan de réduction antibiotiques et antimicrobiens
Pas de prophylaxie / métaphylaxie (traitement sélectif au tarissement)
Modification des relations éleveurs/vétérinaires pour prescription (bilan sanitaire et protocole de soin remis en cause)
Déclaration prescriptions dans BDD
- Médicaments à base de plantes
Problématique de l'AMM et de l'approche LMR

Un futur « One Health » ?



Merci de votre attention